



Déclaration sur l'Amendement du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs (CIRGL) relative à l'Accession de la République du Soudan du Sud à la CIRGL

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) réunis à Kampala en Ouganda, le 24 novembre 2012 au cours de la réunion extraordinaire organisée pour analyser la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC ;

Rappelant la Décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement prise lors du 4ème Sommet Ordinaire tenu à Kampala en Ouganda le 8 octobre 2012 relative à l'Accession de la République du Soudan du Sud comme membre de la CIRGL ;

Considérant la proposition de l'Ouganda relative à l'amendement du Pacte soumise le 6 octobre 2012, au nom du Gouvernement de l'Ouganda par S.E Sam K. Kutesa, Ministre des Affaires Etrangères de l'Ouganda, et Président en exercice du Comité Inter- Ministériel Régional ;

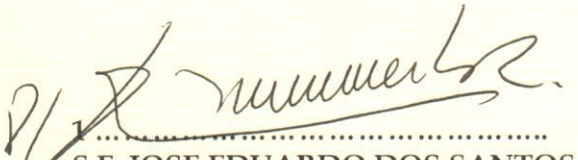
Considérant en outre le communiqué de la Réunion du Comité Inter - Ministériel Régional tenu à Kampala en Ouganda, le 20 novembre 2012 relatif à l'Accession de la République du Soudan du Sud comme pays membre de la CIRGL, tenu à Kampala en Ouganda, le 20 novembre 2012 ;

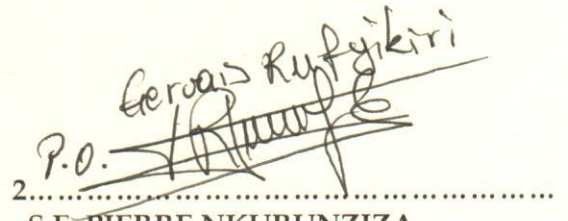
Conformément à l'Article 34 du Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région des Grands Lacs;

Déclarons comme suit:

1. Entérinons la proposition de l'Ouganda soumise le 6 octobre 2012 relative à l'amendement du Pacte en vue de faciliter l'accession de la République du Soudan du sud comme membre de la CIRGL;
2. Pour ce faire, l'Article 1(b) et (d) du pacte se lit comme suit:
 - a) Article 1 (b) "Région des Grands Lacs: La Région composée de l'ensemble des territoires des **12** Etats membres du champ de la Conférence";
 - b) 1(d) Etats Membres: "Les **douze** Etats membres du champ de la Conférence Internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grands Lacs à savoir : la République d'Angola, la République du Burundi, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République du Kenya, la République du Rwanda, la **République du Soudan du Sud**, la République du Soudan, la République Unie de Tanzanie, la République de l'Ouganda et la République de Zambie ».


Fait à Kampala, Ouganda, le 24 Novembre 2012 en Anglais et en Français, les deux textes faisant également foi.

1. 
S.E. JOSE EDUARDO DOS SANTOS
Président de la République d'Angola

2. ^{Gervais Ruyigikiiri}
~~P.O. ~~
S.E. PIERRE NKURUNZIZA
Président de la République du Burundi

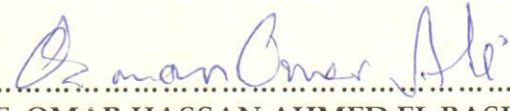
3.....
S.E. FRANÇOIS BOZIZE
Président de la République Centrafricaine

4.....
S.E. DENIS SASSOU-NGUESSO
Président de la République du Congo

5. 
S.E. JOSEPH KABILA KABANGE
Président de la République Démocratique
du Congo

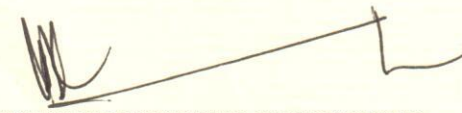
6. 
S.E. MWAI KIBAKI
Président de la République du Kenya

7. 
S.E. PAUL KAGAME
Président de la République du Rwanda

8. ^{for} 
S.E. OMAR HASSAN AHMED EL BASHIR
Président de la République du Soudan

9. ^{Jakaya Mrisho Kikwete}
S.E. JAKAYA MRISHO KIKWETE
Président de la République Unie de
Tanzanie

10. 
S.E. YOWERI KAGUTA MUSEVENI
Président de la République d'Ouganda

11. ^{for} 
S.E. MICHAEL CHILUFYA SATA
Président de la République de Zambie